

TAXE SUR LES AGENCES BANCAIRES - DECLARATION

Par agence bancaire, il y a lieu d'entendre, les entreprises dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits, prêts ou emprunts pour leur propre compte ou pour le compte d'un organisme avec lequel elles ont conclu un contrat d'agence ou de représentation.

1 :Dénomination de l'agence

bancaire :.....

2 :Nom du

gérant :.....

3 :Adresse de

l'établissement :.....

Nombre de postes de réception (tout endroit, local, bureau, guichet,...ou un préposé peut accomplir n'importe quelle opération bancaire au profit d'un client :

.....

La présente déclaration doit être remplie, signée et remise, envoyée à **l'Administration Communale** dans les **quinze jours de sa réception**.

La non déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.

Fait à.....le.....

Certifié sincère et véritable

Signature